

Mission 1 : le combat pour l'emploi local	M1
Action 3 : faire de la formation la garantie des emplois de demain	A3
Orientation professionnelle - Analyse et prospective de l'emploi et des formations	433

La Commission Permanente,

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU** le Code du travail, notamment la 6ème partie - Livre III relative à la formation professionnelle,
- VU** le règlement budgétaire et financier de la Région des Pays de la Loire,
- VU** la délibération du Conseil régional du 18 décembre 2015 modifiée donnant délégation du Conseil régional à la Commission permanente,
- VU** la délibération du Conseil régional des 20, 21 et 22 décembre 2017 adoptant la Stratégie régionale de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles (SREFOP) ainsi que le Schéma régional des formations sanitaires et sociales qui lui est annexé,
- VU** la délibération du Conseil régional du 22 mars 2018 adoptant le Plan de bataille pour l'emploi,

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT l'avis de la commission Emploi, apprentissage, formation professionnelle, insertion

Après en avoir délibéré,

ATTRIBUE

une subvention de 2 000 €, sur un montant subventionnable de 39 709,61 € toutes charges comprises, à la Communauté d'agglomération de Laval pour l'organisation de la Semaine Laval-Emploi qui se tiendra du 14 au 18 octobre 2019 à Laval,

AFFECTE

une autorisation d'engagement correspondante d'un montant de 2 000 €.

ATTRIBUE

une subvention de 2 000 €, sur un montant subventionnable de 107 855 € toutes charges

comprises, à l'Association territoriale pour le développement de l'emploi et des compétences de Nantes Métropole (ATDEC) pour l'organisation du Forum place à l'emploi - Atlantis qui se tiendra les 7 et 8 novembre 2019 à Saint-Herblain,

AFFECTE

une autorisation d'engagement correspondante d'un montant de 2 000 €.

La Présidente du Conseil régional

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a horizontal line at the bottom.

Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Abstentions : Groupe Socialiste, Écologiste, Radical et Républicain

REÇU le 02/10/19 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs